

## ÉCRIRE DES CONTES TOUS PUBLICS

### Journée d'écriture créative pour adultes

#### DESSCRIPTIF

De tradition orale et populaire, le conte est une fenêtre ouverte vers le rêve, le merveilleux, l'imaginaire, la liberté, l'aventure.

À l'écrit, il constitue un récit relativement court dans lequel les actions sont racontées, contrairement au théâtre.

Le conte peut avoir vocation à distraire, à amuser mais également à instruire ou à effrayer. Le conte littéraire n'est pas uniquement conte de fée ou histoire dédiée aux enfants. Il peut être érotique, philosophique, étiologique etc.

Lors de ce stage, nous explorerons l'univers du conte et repérerons la structure classique de ce genre d'écrit avant de nous lancer dans l'élaboration de textes personnels.

#### ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, coach littéraire, animatrice, formatrice.

<https://auvergnerhonealpes-auteurs.org/auteur/callet-sylvie/>

#### OÙ ? QUAND ?

Le samedi 9 juillet 2022 de 10 h à 16h30 (1 h de pause pour le déjeuner pris ensemble sur place). Accueil autour d'un thé ou café à partir de 9h45.

#### PRÉREQUIS

Connaître et/ou accepter le fonctionnement de l'atelier d'écriture : temps d'écriture, temps de lecture et temps d'échange autour des textes produits. Pas de jugement de valeur.

#### À NOTER !

Débutants bienvenus. Nombre de places limité. 4 participants minimum, 8 maximum.

#### MATÉRIEL DEMANDÉ

- Matériel d'écriture
- Votre **pique-nique** (repas tiré des sacs, pris au jardin si la météo le permet)

#### INSCRIPTION

Formulaire d'inscription à compléter en page 2, au plus tard le **19 juin 2022**.

Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet : par mail [ecriture-papyrus@orange.fr](mailto:ecriture-papyrus@orange.fr) ou sur le site <http://ecriture-papyrus.com>

#### TARIF (règlement uniquement par chèque à l'ordre d'Écriture & Papyrus)

Arrhes à l'inscription : **30 €** + Solde à remettre le premier jour du stage : **40 €**  
+ Adhésion 2021-2022 pour les non-adhérents : **8 €**

**\*Règlement par virement bancaire :**

Assoc. Écriture & Papyrus BIC **AGRIFRPP878** - IBAN **FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019**



\*

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021-2022

à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :  
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel portable : .....

Adresse e-mail (obligatoire - écrire très lisiblement) : .....

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé .....

qui aura lieu (date-s-) .....

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de.....euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 8,00 €** minimum, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Je peux également régler mon adhésion directement sur le site de Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/ecriture-papyrus/adhesions/membre-de-soutien>

**Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.**

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une **confirmation d'inscription + notice explicative si besoin** environ **une semaine avant le début de l'atelier ou stage**. **Merci d'être patient !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

*Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.*

**Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.**

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **8 euros minimum**.*

**Date**

**Mention à recopier : « Bon pour accord »**

**Signature**